



TARIFICATION

CONDITIONS ET TARIFS DES OPERATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS ET AUX PERSONNES MORALES

AU 01 MARS 2023

RETROUVEZ LA TARIFICATION
SUR NOTRE SITE CMAVIGNON.COM¹

¹ COUT DE COMMUNICATION SELON VOTRE FOURNISSEUR D'ACCES INTERNET – NOS CONDITIONS TARIFAIRES SONT CONSULTABLES AUPRES DE L'ENSEMBLE DE NOS AGENCES ET SUR INTERNET WWW.CMAVIGNON.COM

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	GRATUIT HORS COUT DU FOURNISSEUR D'ACCES INTERNET
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service en cours de mise en place
Tenue de compte particulier	1,40 € / mois SOIT POUR INFORMATION 16.80 € / an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
- à débit immédiat : Carte Visa Classic	41,00 € / an
- à débit différé : Carte Visa Classic	41,00 € / an
- à débit immédiat et autorisation systématique : Carte Visa Classic à autorisation systématique	39,00 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	0.60 € / retrait à partir du 5 ^{ème} retrait par mois ²
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Griffon Protection Contrat AXA France IARD, entreprise régie par le code des assurances	19,00 € / an
Virement vers un autre établissement bancaire (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
- en agence	3,50 € / virement
- par internet	GRATUIT
Prélèvement	
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Commission d'intervention *	8,00 € / opération avec un plafond de 80,00 € / mois

*Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

ZONE SEPA : (Single Euro Payments Area - Espace Unique de Paiement en Euros) composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Andorre, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Unis, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public sur support papier ou sur un autre support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé comporte des informations relatives aux 12 services les plus représentatifs liés à un compte de paiement (énumérés au A du I de l'article D 312-1-1 du code monétaire et financier) et à l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de service en cours de commercialisation.

GLOSSAIRE : Vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du secteur financier (www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires)

² A partir du 10^{ème} retrait pour deux cartes couplées au même compte

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLOTURE

▪ Ouverture de compte /clôture de compte de dépôt	GRATUIT
▪ Service d'aide à la mobilité bancaire	
- Prise en charge des formalités de changement de banque LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON EFFECTUE EN VOTRE NOM LES FORMALITES AFIN QUE LES PRELEVEMENTS VALIDES ET LES VIREMENTS RECURRENTS SE PRESENTENT SUR VOTRE NOUVEAU COMPTE.	GRATUIT
- Liste de vos prélèvements et virements réguliers ayant transité sur votre compte au cours des 13 derniers mois (à la demande du client lors de la clôture du compte)	GRATUIT

> RELEVES DE COMPTE

	PAPIER	ELECTRONIQUE
▪ Relevés de compte		
- Relevé mensuel	GRATUIT	GRATUIT
- Relevé par quinzaine (2 par mois)	2,50 €/mois	2,50 €/mois

DEMANDEZ LA MISE A DISPOSITION DE VOS RELEVES EN LIGNE, DIRECTEMENT DEPUIS VOTRE ESPACE PERSONNEL INTERNET EN REMPLACEMENT DE L'ENVOI PAR COURRIER.
CES E-RELEVES SONT GRATUITS.

▪ Mise à disposition des relevés au guichet (courrier conservé à l'agence)	5,00 €/mois
▪ Edition d'un extrait de compte au guichet (par période mensuelle)	2,00 €/édition
▪ Réédition d'un relevé de compte (duplicata)	10,00 €/réédition
▪ Relevé annuel de frais ³	GRATUIT

> TENUE DE COMPTE

▪ Tenue de compte particulier (hors offres groupées de service)	1,40€ / mois SOIT 16,80€ / an
▪ Tenue de compte personne morale (hors offres groupées de service)	2,50€ / mois SOIT 30.00€ / an
▪ Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif Le montant annuel des frais et commissions de toute nature prélevés sur les comptes inactifs est plafonné par un arrêté ministériel	30,00€ / an (dans la limite du solde créditeur du compte)

COMPTE INACTIF AU SENS DE L'ARTICLE L312-9 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

UN COMPTE EST CONSIDERE COMME INACTIF A L'ISSUE D'UNE PERIODE AU COURS DE LAQUELLE LES DEUX CONDITIONS SUIVANTES SONT REMPLIES : 1) LE COMPTE N'A FAIT L'OBJET D'AUCUNE OPERATION, HORS INSCRIPTION D'INTERETS ET DEBIT PAR L'ETABLISSEMENT TENANT LE COMPTE DE FRAIS ET COMMISSIONS DE TOUTES NATURES OU VERSEMENT DE PRODUITS OU REMBOURSEMENT DE TITRES DE CAPITAL OU DE CREANCE DURANT UNE PERIODE DE 12 MOIS POUR LES COMPTES DE DEPOT ET DE 5 ANS POUR LES COMPTES SUR LIVRET. 2) LE TITULAIRE DU COMPTE, SON REPRESENTANT LEGAL OU LA PERSONNE HABILITEE PAR LUI NE S'EST PAS MANIFESTE, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, AUPRES DE CET ETABLISSEMENT NI N'A EFFECTUE AUCUNE OPERATION SUR UN AUTRE COMPTE OUVERT A SON NOM DANS LES LIVRES DE L'ETABLISSEMENT.

³ Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à l'article L314-7 du code monétaire et financier.

› SERVICES EN AGENCE

▪ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (BIC / IBAN)	GRATUIT
▪ Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT
▪ Retrait d'espèces en agence Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sans émission de chèque (agences CCMA : Avignon- Arles- Carpentras- Valence)	GRATUIT
▪ Retrait d'espèces dans une autre Caisse de Crédit Municipal ⁴	GRATUIT
▪ Versement d'espèces au guichet de votre agence	GRATUIT
▪ Courrier conservé à l'agence à la demande du client	5,00 €/mois
▪ Remise de chèque libellé en euros et compensable en France	GRATUIT
▪ Frais de recherche de document (hors relevé de compte)	
- Recherche simple ; opération/document datant d'un an ou moins <small>PAR DOCUMENT OU PAR OPERATION RECHERCHEE</small>	20,00 €
- Recherche importante, complexe ; opération/document datant de plus d'un an	Sur devis
▪ Attestation et duplicata (hors relevé de compte)	10,00 €
▪ Frais de recherche sur contestation infondée sur un paiement de carte, sur un retrait au distributeur ou sur le paiement d'un chèque	20,00€/opération contestée

› PRESTATIONS DE BASE

AU SENS DE L'ARTICLE L312-1 ET D312-5 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER - CES PRESTATIONS NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

- L'ouverture et la clôture du compte	GRATUIT
- La tenue du compte	1,40€/mois SOIT 16,80€/an
- Un changement d'adresse par an	GRATUIT
- La délivrance à la demande de Relevé d'Identité Bancaire	GRATUIT
- La domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	GRATUIT
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.	GRATUIT
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarifs standards
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte	GRATUIT
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques	GRATUIT
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne)	Tarifs standards

› SERVICES BANCAIRES DE BASE

ENSEMBLE DES SERVICES BANCAIRES RATTACHES A UN COMPTE OUVERT DANS LE CADRE DU DROIT AU COMPTE (ARTICLE L.312-1 ET D312-5-1DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention

Commission d'intervention pour le détenteur des Services Bancaires de Base

- Par opération	4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	20,00 €

⁴ Liste des établissements habilités : Agen, Ajaccio, Angers, Auxerre, Bastia, Belfort, Besançon, Bordeaux, Boulogne sur Mer, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Macon, Montpellier, Nevers, Nîmes, Pau, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Puget/Argens, Roubaix, Saint-Etienne, Toulon.

SERVICES BANCAIRES DE BASE**GRATUIT**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevé d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne)
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

BANQUE A DISTANCE

TELEPHONE

Prise de rendez-vous avec un conseiller en agence	Appel non surtaxé coût selon votre opérateur
Ligne directe de votre conseiller en agence	Appel non surtaxé coût selon votre opérateur

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés)

- Avignon et Agence de Valence:** Du lundi au jeudi de 08h15 à 11h55 – de 13h00 à 16h30
Le vendredi de 08h15 à 11h55 – de 13h00 à 16h00
- Agence d'Arles et de Carpentras :** du Mardi au jeudi de 8h10 à 11h55 – de 12h50 à 16h30
Le vendredi de 8h10 à 11h55 – de 12h50 à 16h00
Le samedi de 08h10 à 11h55

Les coordonnées de votre agence :
Sur notre site : www.cmavignon.com⁵

Abonnement à des services de banque à distance (internet) (HORS COUT DU FOURNISSEUR D'ACCES)	GRATUIT
GRACE A VOTRE ABONNEMENT DE BANQUE A DISTANCE, VOUS DISPOSEZ GRATUITEMENT D'UN ACCES A VOTRE ESPACE CLIENT INTERNET : CONNECTEZ-VOUS A VOS COMPTES EN LIGNE DEPUIS WWW.CMAVIGNON.COM . VOUS POUVEZ CONSULTER L'ENSEMBLE DE VOS COMPTES ET REALISER CERTAINS ACTES DE GESTION: VIREMENT, ADHESION AU SERVICE E-RELEVÉ, DEMANDE DE RIB, COMMANDE DE CHEQUIER, MESSAGERIE CLIENT SECURISEE ...	
Abonnement au service « Relevés de compte en ligne » ⁶	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service en cours de mise en place
Frais de réédition des codes d'accès aux services de banque à distance	GRATUIT

⁵ Coût de communication selon votre fournisseur d'accès internet

⁶ Le service est destiné à interrompre l'envoi des relevés de compte sur support papier. Ces derniers sont substitués par la mise à disposition du Client via son espace personnel sécurisé de ses relevés de compte sous format électronique.

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

> CARTES

✓ COTISATION CARTE (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRE GROUPEE DE SERVICES)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : **41,00 €**

VISA CLASSIC 

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé*) : **41,00 €**

VISA CLASSIC 

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique) **39,00 €**

VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE ⁷ 


L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : **125,00 €**

VISA PREMIER 

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé*) : **125,00 €**

VISA PREMIER 

 Paiement sans contact disponible.

*Débit différé : l'ensemble des paiements que vous avez effectués sur un mois sera débité en une seule fois le mois suivant.

✓ SERVICES LIES A LA CARTE

- Retrait d'espèces (cas de retrait **en euros dans la zone euro** à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

- Jusqu'à 4 retraits dans le mois **GRATUIT**
- A partir du 5^{ème} retrait dans le mois **0.60 € par retrait ⁸**

-
- Retrait d'espèces (cas de retrait **en devises à l'étranger hors zone euros** à un distributeur automatique de billets) carte VISA CLASSIC et carte VISA CLASSIC à autorisation systématique **3,00 € par retrait dès le 1^{er} retrait**

-
- Retrait d'espèces (cas de retrait **en devises à l'étranger hors zone euros** à un distributeur automatique de billets) – carte VISA PREMIER **GRATUIT**

⁷ La Carte Visa Classic à autorisation systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 16 ans.

⁸ A partir du 10^{ème} retrait pour deux cartes couplées au même compte

▪ Paiement par carte en Euros dans la Zone Euro	GRATUIT
▪ Paiement par carte en devise – Carte VISA CLASSIC et carte VISA CLASSIC à autorisation systématique	1,50 €
▪ Paiement par carte en devise – Carte VISA PREMIER	GRATUIT
▪ Réédition du code confidentiel de la carte	10,00 €/réédition
▪ Remplacement de la carte en cas de dysfonctionnement et fraude	GRATUIT
▪ Remplacement de la carte avant échéance pour autre motif	10,00 €
▪ Remise de carte en agence	GRATUIT
▪ Frais d’envoi de la carte bancaire à domicile en pli simple	2,00 €
▪ Frais d’envoi de la carte bancaire à domicile en recommandé	10,00 €
▪ Frais d’opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux par un tiers	GRATUIT
▪ Récupération de carte pour usage abusif	
- suite capture chez un commerçant	150,00 €
- suite capture dans un distributeur automatique de billets	55,00 €
▪ Modification temporaire des plafonds (retraits et/ou paiements) (après accord de la Caisse de Crédit Municipal d’Avignon)	5,00 €

OPPOSITION SUR VOS CARTES

Centre d’opposition* : 7j/7j – 24h/24h
* Référence à indiquer : Banque émettrice Caisse de Crédit Municipal de Toulon
Code banque 17150 – Code Guichet 84076
Carte Visa Classic 09 69 32 00 61
Carte Visa Premier 01 42 77 45 45

> VIREMENTS

✓ VIREMENT SEPA

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA - Pays de la Zone SEPA – voir page 1

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| ▪ Réception d'un virement SEPA | GRATUIT |
| ▪ Emission d'un virement SEPA | |

Frais par virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel et cas d'un virement SEPA permanent)

Frais par virement SEPA occasionnel (émission d'un virement)

- | | |
|--|------------------------|
| - vers un compte détenu au sein de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon | GRATUIT |
| - vers un compte d'un autre établissement | |
| • en agence | 3,50 €/virement |
| • via internet | GRATUIT |

Frais par virement SEPA permanent (émission d'un virement)

- | | |
|--|------------------------|
| - vers un compte détenu au sein de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon | GRATUIT |
| - vers un compte d'un autre établissement | |
| • en agence | 1,60 €/virement |
| • via internet | GRATUIT |

- | | |
|---|----------------|
| ▪ Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent | GRATUIT |
| ▪ Révocation définitive d'un virement permanent | GRATUIT |
| ▪ Demande de retour de fonds à l'initiative du client donneur d'ordre | 15,00 € |

✓ VIREMENTS NON SEPA

Opération libellée en devise ou en euros hors SEPA - la banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous

▪ Réception d'un virement non SEPA	10,00 €
+ commission de change sur les devises	10,00 €
<hr/>	
▪ Frais d'émission d'un virement non SEPA	
Frais d'émission	20,00 €
+ commission de change sur les devises	20,00 €
<hr/>	
▪ Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	GRATUIT

> PRELEVEMENTS SEPA/ TIPSEPA

▪ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
▪ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
▪ Révocation d'une ou plusieurs échéances de prélèvement SEPA	GRATUIT
▪ Opposition à tout prélèvement SEPA	30,00 €
▪ Ajout d'un émetteur sur sa liste noire/retrait du consentement (opposition permanente)	GRATUIT
▪ Ajout d'un émetteur sur sa liste blanche (créanciers autorisés)	12,00 €
▪ Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant de prélèvements SEPA (par couple ICS/RUM ou ICS)	12,00 €
▪ Paiement d'un titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)	GRATUIT
▪ Prélèvement SEPA interentreprises (ou B2B) ⁹ – mise en place d'un consentement	10,00 €
▪ Prélèvement SEPA interentreprises (B2B) opposition/révocation d'un consentement	10,00 €

> CHEQUES

▪ Mise à disposition de chéquier au guichet	GRATUIT
▪ Remise de chèque(s) sur le compte	GRATUIT
▪ Paiement d'un chèque (uniquement libellé en Euro et payable en France)	GRATUIT
▪ Frais de copie de chèque	12,00 €/chéquier
▪ Frais d'envoi de chéquier à domicile (par lettre suivie– incluant les frais postaux)	8,00 €
▪ Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les deux mois	10,00 €/chéquier
▪ Frais d'émission d'un chèque de banque	12,00 €
▪ Frais d'opposition sur un chèque par l'émetteur	10,00 €/ acte d'opposition
▪ Frais d'opposition sur plusieurs chèques ou chéquier par l'émetteur	25,00€/ acte d'opposition ¹⁰
▪ Paiement par chèque à l'étranger (chèque libellé en euros uniquement)	15,00 €
▪ Remise de chèques étrangers (encaissement d'un chèque libellé en euros ou en autres devises)	10,00 €
▪ Commission de change sur le montant du chèque étranger	15,00 €
▪ Chèque étranger impayé (en euros ou autre devise)	25,00 €

OPPOSITION SUR VOS CHEQUIERS

Contactez une agence Caisse de Crédit Municipal d'Avignon (coordonnées des agences sur notre site www.cmavignon.com) pendant ses horaires d'ouverture. Vous pouvez également faire opposition via la messagerie sécurisée dans votre espace personnel banque à distance.

⁹ Le prélèvement SEPA interentreprises (ou B2B) est un moyen de paiement qui permet d'effectuer des prélèvements libellés en euros dans la zone SEPA uniquement entre comptes de personnes morales (professionnels, entreprises, associations, administrations...). Ce type de prélèvement ne permet pas au débiteur de contester les opérations reçues au débit de son compte hors celles qui sont non autorisées (mandat invalide).

¹⁰ La facturation des frais d'opposition se fait à l'acte d'opposition (quelque que soit l'opposition : plage de chèques, carnet...).

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

GRATUIT

Ensemble des prestations bancaires fournies dans le cadre du droit au compte (article L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier) - se reporter à la rubrique « Services Bancaires de base » page 4

> OFFRE CF - Clientèle en situation de fragilité financière

OFFRE CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON RESERVEE A LA CLIENTELE EN SITUATION DE FRAGILITE FINANCIERE

Cotisation à l'offre groupée de services CF

36,00 €/an

soit 3,00€/mois

COMPRENANT : TENUE, FERMETURE ET LE CAS ECHEANT, L'OUVERTURE DU COMPTE DE DEPOT ; FOURNITURE D'UNE CARTE DE DEBIT : CARTE DE PAIEMENT A AUTORISATION SYSTEMATIQUE; LE DEPOT ET LE RETRAIT D'ESPECES DANS L'AGENCE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE ; L'EMISSION DE VIREMENTS SEPA AINSI QUE DES PRELEVEMENTS SEPA EN NOMBRE ILLIMITE ; DEUX CHEQUES DE BANQUE PAR MOIS ; UN MOYEN DE CONSULTATION DU COMPTE A DISTANCE AINSI QUE LA POSSIBILITE D'EFFECTUER A DISTANCE DES OPERATIONS DE GESTION VERS UN AUTRE COMPTE DU TITULAIRE AU SEIN DU MEME ETABLISSEMENT ; UN SYSTEME D'ALERTE SUR LE NIVEAU DU SOLDE DU COMPTE ; LA FOURNITURE DE RELEVES D'IDENTITES BANCAIRES ; UN CHANGEMENT D'ADRESSE UNE FOIS PAR AN.

Plafonnement des commissions d'intervention :

- Commission d'intervention
- Par opération 4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €

Plafonnements spécifiques

- Frais d'incidents * plafonnés à 20,00 €/ mois et 200,00 €/an

* LES COMMISSIONS D'INTERVENTION, LES FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PREALABLE POUR CHEQUE SANS PROVISION, LES FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION POUR COMPTE DEBITEUR NON AUTORISE, LE FORFAIT DE FRAIS PAR CHEQUE REJETE POUR DEF AUT DE PROVISION, LES FRAIS DE REJET DE PRELEVEMENT POUR DEF AUT DE PROVISION, LES FRAIS DE NON-EXECUTION DE VIREMENT PERMANENT OU OCCASIONNEL POUR DEF AUT DE PROVISION, LES FRAIS SUITE A NOTIFICATION SIGNAL EE PAR LA BANQUE DE FRANCE D'UNE INTERDICTION D'EMETTRE DES CHEQUES, LES FRAIS POUR DECLARATION A LA BANQUE DE FRANCE D'UNE DECISION DE RETRAIT DE CARTE BANCAIRE, LES FRAIS D'OPPOSITION (BLOCAGE) DE LA CARTE PAR LA BANQUE. CES PLAFONNEMENTS MENSUELS ET ANNUELS INCLUENT LES PLAFONDS SPECIFIQUES CONCERNANT LES COMMISSIONS D'INTERVENTION.

IRREGULARITES ET INCIDENTS

> COMMISSION D'INTERVENTION

SOMME PERÇUE PAR L'ETABLISSEMENT EN RAISON D'UNE OPERATION ENTRAINANT UNE IRREGULARITE DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE NECESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER (PRESENTATION D'UN ORDRE DE PAIEMENT IRREGULIER, ABSENCE OU INSUFFISANCE DE PROVISION)

- Par opération	8,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	80,00 €
Pour les détenteurs de l'offre spécifique CF	
- Par opération	4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	20,00 €
Pour les bénéficiaires des services bancaires de base	
- Par opération	4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	20,00 €

Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'offre spécifique CF

- | | |
|---|--------|
| - Par opération | 8,00 € |
| - Dans la limite d'un plafond mensuel de
(inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte) | 25,00 |

> OPERATIONS PARTICULIERES

- | | |
|---|----------|
| ▪ Frais de recherche d'adresse inconnue (NPAI/PND (pli non distribuable)) | 20,00 € |
| ▪ Frais par Saisie Attribution/ Frais par Saisie Conservatoire | 100,00 € |
| ▪ Frais par saisies administratives à tiers détenteurs (SATD) | 10% * |

*% applicable au montant de la créance due à l'administration. Perception plafonnée, par saisie administrative à tiers détenteur, au montant réglementaire en vigueur

- | | |
|--|----------------|
| ▪ Chèque émis en période d'interdiction bancaire | 22,00 €/chèque |
| ▪ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) | 8,00 € |

Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou qu'il dépasse son autorisation de découvert

- | | |
|--|-----------------------|
| ▪ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (en recommandé) | 20,00 € |
| ▪ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | 10,00 € ¹¹ |
| ▪ Frais d'ouverture dossier contentieux | 70,00 € |
| ▪ Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) | 10,00 € |
| ▪ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 30,00 € |

> INCIDENTS DE PAIEMENT

✓ REJET DE CHEQUE

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision* | |
| - Chèque Inférieure ou égal à 50,00 € | 30,00 €/rejet |
| - Chèque supérieur à 50,00€ | 50,00 €/rejet |
| - dans la limite d'un plafond journalier de | 150,00€ |

*Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours

LISTE DES FRAIS COMPOSANT LE FORFAIT DE FRAIS DE CHEQUE REJETE POUR DEFAUT DE PROVISION

LES FRAIS DE DOSSIER, LES FRAIS DE REJET DE CHEQUE, LES FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PREALABLE POUR CHEQUE EMIS SANS PROVISION, LES FRAIS DE LETTRE D'INJONCTION AU TITULAIRE ET AU COTITULAIRE LE CAS ECHEANT, LES FRAIS D'ENVOI EN RECOMMANDE DE LA LETTRE D'INJONCTION, LA DECLARATION EFFECTUEE A LA BANQUE DE FRANCE, LES FRAIS DE MAINLEVEE DE L'INTERDICTION BANCAIRE, LES FRAIS DE BLOCAGE DE PROVISION POUR REGULARISATION, LES FRAIS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE NON-PAIEMENT.

✓ REJET DE PRELEVEMENT SEPA/TIP SEPA

- | | |
|---|--------------------------|
| ▪ Frais de rejet de prélèvement, TIPSEPA pour défaut de provision | |
| - Opération inférieure à 20,00 € | Montant du prélèvement * |
| - Opération supérieure ou égale à 20,00 € | 12,00 € /rejet** |

* tarification exonérée de commission d'intervention

** ce montant n'intègre pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| ▪ Perception de frais plafonnée à | 15 opérations par mois |
|-----------------------------------|------------------------|

✓ REJET DE VIREMENT SEPA

- | | |
|---|---|
| ▪ Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision | Montant de l'opération dans la limite de 5.00 € |
| ▪ frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision | Montant de l'opération dans la limite de 5.00 € |

¹¹ Maximum une lettre par jour

✓ INCIDENTS LIES A LA CARTE

- | | |
|---|---------|
| ▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux | GRATUIT |
| ▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (pour utilisation abusive de cette carte par le titulaire) | 47.00 € |
| ▪ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire | GRATUIT |

✓ PLAFONNEMENTS SPECIFIQUES

- | | |
|--|------------------------------|
| ▪ Frais d'incidents * pour les détenteurs de l'offre CF plafonnés à | 20,00 €/ mois et 200,00 €/an |
| ▪ Frais d'incidents* pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'offre CF au titre des articles L312-1- 3 et R312-4-3 du code monétaire et financier plafonnés à | 25,00 €/mois |

*les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. Ces plafonnements mensuels et annuels incluent les plafonds spécifiques concernant les commissions d'intervention.

DECOUVERTS ET CREDITS

UN CREDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ETRE REMBOURSE. VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. SOUS RESERVE D'ETUDE ET D'ACCEPTATION DEFINITIVE DE VOTRE DOSSIER.

> DECOUVERT

Les taux ci-après seront mis en œuvre dans la limite du taux de l'usure applicable à la catégorie de découvert concernée.

- | | |
|---|------------|
| ▪ Mise en place d'une autorisation de découvert permanente | GRATUIT |
| taux d'intérêts débiteurs* | 14% |
| Frais de gestion | 10,00 €/an |
| ▪ Mise en place d'une autorisation de découvert ponctuelle | 10,00 € |
| taux d'intérêts débiteurs* | 14% |
| ▪ Frais de modification d'une autorisation de découvert permanent | 10,00 € |
| ▪ Découvert non autorisé ou dépassement de découvert autorisé | |
| Taux d'intérêts débiteurs * | 18% |

*taux nominal annuel susceptible de modification

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) appliqué en fonction des conditions d'utilisation est indiqué sur les relevés de compte.

> CREDITS A LA CONSOMMATION

Offre réservée aux particuliers majeurs. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

- | | |
|--|-----------------------|
| ▪ Prêt personnel | |
| - Taux (Le taux débiteur annuel et le taux annuel effectif global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit) | Nous consulter |
| - Frais de dossier proportionnels au montant emprunté | 1% |
| ▪ Regroupement de crédits | |
| - Taux (Le taux débiteur annuel et le taux annuel effectif global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit) | Nous consulter |
| - Frais de dossier proportionnels au montant emprunté | 2% |
| ▪ Indemnités de remboursement anticipé | Conditions du contrat |

▪ Duplicata du tableau d'amortissement	GRATUIT
▪ Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
▪ Information annuelle des cautions	GRATUIT
▪ Les assurances liées aux crédits (décès, invalidité, incapacité de travail)	Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs dépend principalement de l'état de santé de l'assuré, de la durée du crédit et du niveau de couverture. L'assurance des emprunteurs est un contrat groupe souscrit auprès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

> CREDITS IMMOBILIERS

Crédits immobiliers

Nous consulter

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

EPARGNE BANCAIRE

Taux disponible en agence ou sur cmavignon.com

COMPTE SUR LIVRET - Une épargne disponible

- Ouverture/clôture	GRATUIT
- relevé de compte mensuel (au format papier)	GRATUIT
- Frais de tenue de livret inactif	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte.

Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte d'épargne inactif est plafonné par un arrêté ministériel.

COMPTE A TERME - Un rendement garanti à échéance :

- Ouverture	GRATUIT
-------------	----------------

ASSURANCE ET PREVOYANCE

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
Contrat AXA France IARD, entreprise régie par le code des assurances

19,00 €/an

SUCCESSION

Frais d'ouverture et de traitement de dossier succession	50,00 €
+ Frais variable sur les encours détenus	1%*
Le montant des encours détenus conjointement est comptabilisé pour moitié	
* frais calculé en fonction du montant des avoirs au jour du décès	(Dans la limite de 500 €)
Frais annuel de traitement du dossier de succession de plus d'un an	50,00 €
Montant plafonné au maximum à 30 € par compte de dépôt inactif	

RESOUDRE UN LITIGE

La volonté de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est de vous apporter la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Cependant, en cas d'insatisfaction, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

Pour faciliter le traitement de votre demande, n'oubliez pas de nous communiquer les pièces utiles et d'indiquer les références de votre dossier.

1. Votre premier interlocuteur est votre conseiller / chef d'agence, le service gestionnaire de votre dossier.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés, de la nature de votre réclamation et de vos attentes par tous moyens à votre convenance (par courrier, par mail).

Services Siège Avignon : 2 rue Viala, BP 80212, 84009 Avignon cedex 1 / secretariat@cmavignon.com

Agence d'Arles : 24 Bd Emile Combes, 13200 Arles / arles@cmavignon.com

Agence Carpentras : 38 avenue Wilson, place Terradou, 84200 Carpentras / carpentras@cmavignon.com

Agence Valence : 302 avenue Victor Hugo, 26000 Valence / valence@cmavignon.com

2. Si le traitement de votre demande ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Service réclamations –relations Clientèles pour un réexamen de votre réclamation

La saisine du service réclamations s'effectue :

(Votre réclamation ne sera recevable qu'à la condition d'avoir été préalablement déposée auprès de votre conseiller)

- Par mail à l'adresse : reclamations@cmavignon.com
- Ou par courrier : Service réclamations-relations clientèles – 2 rue Viala, BP 80212, 84009 Avignon Cedex 1

Nous nous efforcerons de vous répondre sous 10 jours calendaires suivant réception de votre réclamation. Si la nature du litige demande une analyse plus approfondie et ne permet pas le respect de ce délai, il sera accusé réception de votre réclamation. Le nouveau délai vous sera communiqué ainsi que la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, une réponse définitive vous sera apportée au plus tard 35 jours calendaires suivant la réception de votre réclamation.

3. Si la réponse apportée par votre conseiller ou chef d'agence et notre service réclamation ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter gratuitement la Médiatrice bancaire.

La Médiatrice est compétente pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon (champ d'action défini dans la Charte de la Médiation visible sur notre site internet www.cmavignon.com). Pour faciliter le traitement de votre demande, n'oubliez pas de joindre à votre courrier toutes les pièces utiles et notamment les échanges que vous avez eus avec nos différents services. Le recours à la Médiatrice n'est plus possible si une procédure judiciaire est engagée ou un jugement prononcé. De même, la Médiatrice n'acceptera pas votre dossier si les recours auprès de votre conseiller ou chef d'agence et du Service Réclamation n'ont pas été exercés par écrit.

Saisine du médiateur:

- Par courrier postal : Madame la Médiatrice auprès de la FBF- CS 151 -75422 paris cedex 09
- Sur le site internet : www.lemediateur.fbf.fr

Si votre dossier est recevable, la compétence, l'impartialité de la Médiatrice ainsi que la possibilité de juger en équité faciliteront la recherche d'une ultime solution amiable. Après examen du dossier, la Médiatrice émettra un avis et le soumettra à l'accord des deux parties. Il s'agit toutefois d'une proposition de solution que ni vous ni la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon n'êtes obligés d'accepter.

L'issue de la médiation intervient au plus tard dans un délai de 90 jours à compter de la complétude du dossier